



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONTRAT DE LOCATION D'EXPOSITION AVEC MADAME CHARLOTTE SPIRE**      **DÉCISION N° AU-19-086**  
**EN DATE DU 22 FEVRIER 2019**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le décret 2016-360 relatif aux marchés publics et notamment son article 30 ;

**VU** La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de Madame Charlotte Spire, résidant 13, rue Victor Hugo – 94 700 Maisons Alfort – pour la location d'une exposition intitulée « Regards pigmentés, visages du monde » du 1er au 30 mars 2019, dont le coût total est fixé à 2 000 € (Deux mille euros) Nets ;

**CONSIDÉRANT** la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2018-2019.

## D É C I D E

**DE SIGNER** un contrat avec Madame Charlotte Spire, résidant 13, rue Victor Hugo – 94 700 Maisons Alfort – pour la location d'une exposition intitulée « Regards pigmentés, visages du monde » du 1er au 30 mars 2019, dont le coût total est fixé à 2 000 € (Deux mille euros) Nets ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du  
tourisme,

**Signé**

**Odile SÉGURET**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190222-lmc1H6062H1-AR Date de réception en Préfecture : 22/02/2019 Date de Publication : 22/02/2019
---